



**Manomètres pour pneumatiques des véhicules automobiles
SCHRADER modèle MANAG' AIR**

Le présent certificat est établi en application de la directive 71/316/C.E.E. du 26 juillet 1971 modifiée relative aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique, de la directive 86/217/C.E.E. du 26 mai 1986 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux manomètres pour pneumatiques des véhicules automobiles, du décret n° 73-788 du 4 août 1973 modifié par le décret n° 84-1107 du 6 décembre 1984 portant application des prescriptions de la C.E.E. relatives aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique et du décret n° 88-78 du 19 janvier 1988 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : manomètres pour pneumatiques des véhicules automobiles.

FABRICANT :

SCHRADER SA - 48, rue de Salins - BP 29 - 25301 PONTARLIER Cedex (FRANCE)

OBJET :

Le présent certificat complète et transfère à la société SCHRADER à PONTARLIER, le bénéfice de l'approbation C.E.E. de modèles anciennement accordée à la société SCHRADER à DIJON par le certificat n° 93.00.821.001.0 du 26 avril 1993 ⁽¹⁾, relatif aux manomètres pour pneumatiques des véhicules automobiles SCHRADER modèle MANAG' AIR.

CARACTERISTIQUES :

Le manomètre faisant l'objet du présent certificat diffère du modèle approuvé par une étendue d'échelle de 0,7 bar à 12 bar. Il est destiné au contrôle et au gonflage des pneumatiques des véhicules poids lourds.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Le signe d'approbation C.E.E. de modèles figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat est identique à celui fixé par le certificat n° 93.00.821.001.0 précité.

DEPOT DE MODELE :

Les plans et schémas permettant d'identifier le modèle sont déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de la région Franche-Comté et chez le fabricant, sous la référence DA10-0037.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 26 avril 2003.

ANNEXE :

Photographie n° 1.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation
par empêchement du directeur de l'action régionale
et de la petite et moyenne industrie,
l'ingénieur en chef des mines

J.F. MAGANA

(1) Revue de Métrologie, juin 1993, page 867

Annexe au certificat d'approbation C.E.E. de modèle n° 99.00.821.001.0

Manomètres pour pneumatiques des véhicules automobiles
SCHRADER modèle MANAG'AIR

BORNE DE GONFLAGE



Ce modèle peut être équipé d'un pied ou d'un enrouleur et d'un module d'éclairage.